Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 033-213303480-20250925-D2025_33-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON NORD MEDOC

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°33

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Véronique CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Date de convocation : 19 septembre 2025

Présents : Mme CHAMBAUD, M. INDA, Mme TRASSARD, M LASSALLE, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED-BLANCHET, Mme ROURE, M. LARDIN, Mme LEDEZ
Absents : Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. BOUILLEAU (pouvoir à M. INDA), Mme NIEUWAAL (pouvoir à Mme BEAUPIED-BLANCHET), M. CATTOEN, M. ARDILLEY
Secrétaire de séance : Mme TRASSARD
Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : MODIFCATION DES TARIFS SALLE DES FÊTES

RAPPORTEUR : Véronique CHAMBAUD

VU les délibérations 2-2010 du 6 janvier 2010 et 64-2016 du 22 décembre 2016 et du 18 décembre 2021 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes dans les tarifs de location de la salle des fêtes, à partir du 1er juillet 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré à la majorité des membres présents et représentés,**

DECIDE de retenir la grille de tarif suivante,

LOCATION	COMMUNE/HORS COMMUNE / PRECISIONS	TARIFS	CONTRE
Location du samedi et dimanche (régime général)	Commune	275.00 €	
	Hors commune	525.00 €	
Location du vendredi soir au lundi matin, (uniquement en l'absence d'occupation de la salle des fêtes le vendredi soir par une association)	Commune	325.00 €	
	Hors-commune	575.00 €	
Associations communales	Caution	500.00 €	
	Activités lucratives Séance tarot	8.00 €	Mme ROURE
	Autres activités lucratives (loto, repas dansant, représentation théâtrale, etc…)	35 .00 €	Mme ROURE Mme BEAUPIED BLANCHET

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 033-213303480-20250925-D2025_33-DE

DECIDE d'établir une caution de 700 € pour la salle et de 100 € pour le ménage.
CHARGE Madame le Maire des formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait et certifié conforme.

Le 30 septembre 2025
Le Maire
Véronique CHAMBAUD

Affiché le 30 septembre 2025
La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD

MAIRIE DE QUEYRAC
33 (Gironde)

Le Maire,
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.